

REGLEMENT - 17^{ème} TOURNOI ECO-CITOYEN DE VILLENEUVE-SUR-LOT

Le 17^{ème} Tournoi du Villeneuvois se déroulera à Villeneuve sur Lot, les 14 et 15 Juin 2025, au complexe sportif de la Myre Mory à Villeneuve-sur-Lot (47).

Article

1

Toute inscription au tournoi entraîne l'entière acceptation du présent règlement.

Le tournoi est ouvert aux joueurs et joueuses des catégories cadets, juniors, seniors et vétérans Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier le règlement, ainsi que les tableaux avec le juge-arbitre, dans l'intérêt du tournoi. Le logiciel retenu est Badnet pour le tournoi. 20 minutes de temps de pause entre chaque match et 3 minutes de temps d'échauffement sera appliqué.

Article

2

Tous les joueurs et joueuses doivent être licenciés à la FFBAD. Chaque joueur est tenu de présenter sa licence le jour du tournoi sous peine d'être déclaré WO.

Article

3

Catégories : N, R, D, P

Tableaux : SH, SD, DH, DD, DM.

Toutes les rencontres se disputeront en poule avec au moins 2 sortants. Les tableaux se feront en poules de 3, 4, 5 ou 6.

Les simples et mixtes se joueront le samedi. Un seul tableau est autorisé le samedi. Les doubles se joueront le dimanche.

Article

4

- 1 tableau = 16 euros
- 2 tableaux = 21 euros

Le nombre d'inscrits est limité à 200 participants.

Les inscriptions, avec le règlement obligatoire, devront parvenir avant le 30 mai 2025, le cachet de la poste faisant foi.

Toute inscription effectuée après cette date, ou non accompagnée du règlement, sera refusée.

En cas de forfait non justifié après le 9 juin 2025, les droits d'engagement resteront acquis au comité d'organisation.

Article

5

Le juge-arbitre sera :

M. François ALLARD

Les matchs se disputeront en auto-arbitrage. Les phases finales pourront être arbitrées par des arbitres souhaitant compléter leur formation arbitre, (ou arbitre officiel), idem si le juge arbitre en fait la demande pour un match, en cas de litige.

Article

6

Les volants sont à la charge des joueurs. Le volant officiel est le Babolat

2.

Article

7

Pendant un match, un volant touchant le plafond ou un autre obstacle suspendu sera déclaré faute en cours d'échange, et sera remis une fois au service.

Article 8

Les joueurs doivent être présents 45 minutes avant le début de chaque match. Les joueurs disposent de 3 minutes pour s'échauffer, entre leur appel et le début du match, test des volants compris. Ce délai dépassé, tout joueur pourra être déclaré forfait par le juge-arbitre.